

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le besoin d'assurer l'exposition « l'eau au cœur de la science » qui se tiendra au Cap' Orne du 25 avril au 3 juin 2024, ainsi que pendant son transport,

Vu la proposition de contrat faite par GROUPAMA,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer avec GROUPAMA 57B, 30 Boulevard de Champagne, 21078 DIJON, un contrat pour l'assurance de l'exposition « l'eau au cœur de la science » du 25/04/2024 au 03/06/2024, ainsi que pendant son transport,

Article 2 : que le prix s'élève à 139,83 € HT, soit 157,81 € TTC.

Rombas, le 8 avril 2024

Affichage au siège le 12 AVR 2024



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURNIER